

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de la Côte-d'Or
 COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
 21 110 THOREY EN PLAINE
 Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
 E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE de 19h à 21h

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / J. MORE / M-M. PLATHEY / E. RIONDET / G. ROBERT / J-J. VIGOT.

Absents excusés : S. PELLETIER (abs. pour le point 1 de l'ordre du jour)

Secrétaire : J-J. VIGOT

La séance est ouverte à 19h.

1) Arrêt du PLU

La commune de THOREY EN PLAINE a décidé, par délibération du 16 mars 2012 de prescrire la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme.

Après deux ans et demi d'études associant la population et les administrations, le dossier de PLU est prêt à être arrêté afin d'être soumis à l'avis officiel des personnes publiques associées, avant d'être présenté à l'enquête publique.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a tiré un bilan favorable et définitif de la concertation par délibération du 09 septembre 2014, qui venait compléter le premier bilan de concertation du 24 février 2014. Lors du bilan définitif de la concertation complémentaire il a décidé de n'apporter aucune modification au dossier en vue de son arrêt hormis la correction d'une petite erreur matérielle.

Il rappelle :

- ✓ qu'un débat sur le PADD a eu lieu au sein du Conseil Municipal le 16 avril 2013 et le débat complémentaire du 20 juin 2014,
- ✓ que les modalités de la concertation préalable prévues par la délibération du 16 mars 2012 ont bien été respectées, tout comme les modalités de la concertation complémentaire décidée par délibération du 20 juin 2014,
- ✓ le bilan favorable qui a été dressé de la concertation et de la concertation complémentaire par délibérations du Conseil Municipal du 24 février 2014 et du 09 septembre 2014.
- ✓ que les modifications ainsi apportées ne portent pas atteinte au PADD tel qu'issu du débat complémentaire du 20 juin 2014.
- ✓ que le projet présenté à la population est prêt à être soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, ainsi que, à leur demande, aux Communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) directement intéressés.
- ✓ l'avis de l'autorité environnementale décidant de ne pas soumettre l'élaboration du PLU à évaluation environnementale conformément à l'arrêt en date du 2 décembre 2013.

Le Maire fait constater que l'erreur matérielle relevée lors du bilan de concertation complémentaire du 09/09/2014 a bien été prise en compte, que cette modification ne remet pas en cause le PADD et propose, après débat, d'arrêter le projet de PLU révisé sur l'ensemble du territoire de la commune.

Il précise que le projet de P.L.U. révisé sera communiqué pour avis aux Services de l'Etat, et aux personnes publiques associées suivantes :

- ✓ Préfecture de la Côte d'or
- ✓ Direction Départementale des Territoires (DDT)
- ✓ Agence Régionale de la Santé (ARS)

- ✓ Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- ✓ Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne (DRAC)
- ✓ Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)
- ✓ Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- ✓ Conseil Général de la Côte d'Or
- ✓ Conseil Régional de Bourgogne
- ✓ Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
- ✓ Chambre des Métiers et d'Artisan de Bourgogne
- ✓ Chambre du Commerce et de l'Industrie de Côte d'Or
- ✓ Communauté de Communes de l'Agglomération Dijonnaise
- ✓ Syndicat Mixte chargé de l'élaboration du SCOT du Dijonnais
- ✓ Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
- ✓ Communauté de Communes du Sud Dijonnais
- ✓ Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement de la Râcle
- ✓ Syndicat du bassin versant de la Vouge
- ✓ Les communes limitrophes
- ✓ RTE- TEE
- ✓ France TELECOM
- ✓ GRT Gaz
- ✓ Office National des Forêts (ONF)
- ✓ TRAPIL
- ✓ Institut National des Appellation d'Origine (INAO)
- ✓ Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- ✓ Inspection Académique
- ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- ✓ Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or

Le Conseil Municipal délibère et approuve l'arrêt du PLU à 14 voix (M. Pelletier ne prenant pas part au vote).

2) Création d'un budget annexe

Le Maire souhaite créer, à compter du 1^{er} octobre, un budget annexe permettant d'imputer l'ensemble des recettes et dépenses lié à l'opération « éco-quartier du canal ». Il précise qu'il s'agit de donner une meilleure lisibilité aux flux financiers de l'opération facilitant, entre autre, la gestion de la TVA.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés soit 15 voix

3) Informations et questions diverses

Le Maire propose, après concertation avec la responsable de la bibliothèque, de modifier les horaires de celle-ci en particulier le mercredi. Considérant l'évolution des rythmes scolaires (mercredi matin travaillé), il propose de fermer la bibliothèque le mercredi de 10h-14h et de l'ouvrir de 13h-17h.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés soit 15 voix

Le Maire rappelle qu'une cérémonie d'hommage aux aviateurs canadiens abattus en 1944 aura lieu le 27 septembre 2014, que le CMJ organise une manifestation sous forme de jeu de piste intitulée « nettoignons la nature », le 28 septembre 2014 et que le CCAS organise son traditionnel « repas des aînés » le 22 novembre 2014.

À THOREY EN PLAINE, le 24 septembre 2014

Gilles BRACHOTTE,
Maire



Mairie de Thorey en Plaine

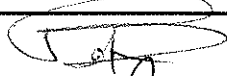
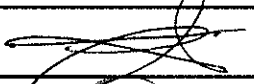

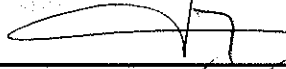


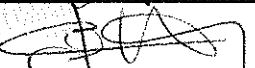


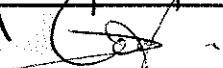
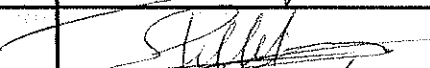




N° INSEE : 21632

Séance du 18/09/2014 à 19h00

N° d'ordre, objets et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

14-55	- Arrêt du projet de PLU	- 127-131
14-56	- Création d'un budget annexe	- 133
14-57	- Changement des horaires d'ouverture de la bibliothèque	- 135

Membres présents :

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
BERTHIOT Paul		
BONIN Sébastien		
BRACHOTTE Gilles		
CATTEAU Philippe		
CHEDAL Karine		
CHEVASSON Nelly		
COTTIN Francine		
GODRIE Sophie		
JACQUIER Marie-Josèphe		
MORE Jacques		
PELLETIER Sylvain		
PLATHEY Marie-Madeleine		
RIONDET Emmanuelle		
ROBERT Gilles		
VIGOT Jean		

Secrétaire de séance :

VIGOT Jean